

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1392

13 mai 2016

SOMMAIRE

ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A.	66779	Monument Immobilier S.A.	66771
ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A.	66791	MyBucks S.A.	66771
Alloga S.à r.l.	66773	OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l.	66794
Ascot Investments S.à r.l.	66770	OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l.	66805
Blairhill Holding S. à r.l.	66776	PDL Europe Senior 2 S.à r.l.	66775
BlueJay Lux 1 S.à r.l.	66816	PDL Europe Subs S.à r.l.	66775
Capsa S.A.	66772	Pegas Nonwovens SA	66811
Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l.	66776	Pleximus S.à r.l.	66775
C.R.G. S.A.	66772	Prévention.Sécurité.Santé	66772
ERS Immeuble S. à r.l.	66773	PS Assisted Living	66778
Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L.	66772	Pupparo & Pinto S.à r.l.	66777
Flur Residential Re Finance S.A.	66771	PV International Partners S.à r.l., SPF	66809
Formsociety S.à r.l.	66776	PV International Partners S.à r.l., SPF	66805
Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l.	66770	Radlok S.à r.l.	66778
Hésione Investissement S.C.A.	66773	Roca Investment S.à r.l.	66776
High Field Luxembourg S.A.	66773	Sharks S.à r.l.	66775
Idem Luxembourg (No. 4)	66778	Sierra Leone Agriculture S.A.	66770
Invest & Projekt -IV- S.A.	66778	SMP 14H S.à r.l.	66774
John Deere GmbH	66770	Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl	66774
Logicor Europe Holdings II S.à r.l.	66773	Socano	66774
Mäin Transpersonale Käer, Lëtzebuerger Ge- sellschaft fir Transpersonal Psychologie	66771	Star International S.à r.l.	66777
MHP S.A.	66814	SunGard Systems Luxembourg S.A.	66774
		White Café	66777

John Deere GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.281.

—
Avec effet au 30 avril 2016, Carolin Weirauch n'est plus gérante de la Société.

Avec effet au 1 mai 2016, Horst Graf, ayant comme adresse professionnelle le 70, John Deere Strasse, D-68163 Mannheim est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

John Deere GmbH

Un mandataire

Référence de publication: 2016105042/14.

(160077086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Ascot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 134.686.

—
La convention de domiciliation conclue entre ASCOT INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134686, et l'agent domiciliataire, Maître Denis Vandebulke, Avocat à la Cour, ayant son étude au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été dénoncée avec effet au 9 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maître Denis Vandebulke

Un mandataire

Référence de publication: 2016104664/13.

(160076905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Sierra Leone Agriculture S.A., Société Anonyme.

—
La convention de domiciliation conclue entre SIERRA LEONE AGRICULTURE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B145182, et l'agent domiciliataire, Maître Denis Vandebulke, Avocat à la Cour, ayant son étude au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été dénoncée avec effet au 9 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maître Denis Vandebulke

Un mandataire

Référence de publication: 2016105377/13.

(160076903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.568.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu en date du 1^{er} mars 2016

Les membres du conseil de gérance de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 25A, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg et ce, avec effet au 15 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074047/14.

(160038215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

MyBucks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 199.543.

La Société a décidé de nommer, dans le cadre de la conversion des actions nominatives de la Société en actions dématérialisées, LuxCSD S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 42, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.499 en tant qu'organisme de liquidation conformément aux articles 4 et 8 de la loi luxembourgeoise du 6 avril 2013 sur les titres dématérialisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MyBucks S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016106964/15.

(160079192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Monument Immobilier S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.476.

La convention de domiciliation conclue entre MONUMENT IMMOBILIER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B117476, et l'agent domiciliataire, Maître Denis Vandebulke, Avocat à la Cour, ayant son étude au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été dénoncée avec effet au 9 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maître Denis Vandebulke
Un mandataire

Référence de publication: 2016105157/13.

(160076904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Mäin Transpersonale Käer, Lëtzebuenger Gesellschaft fir Transpersonal Psychologie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8086 Bertrange, 71, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg F 687.

Lors de l'assemblée générale du 26 février 2016, la modification suivante des statuts a été décidée:

Modification de l'article 2:

Art. 2. Siège social. Son siège social est établi à Bertrange.

Référence de publication: 2016074205/10.

(160038178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Flur Residential Re Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.698.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Hinnerk Koch et Lara Nasato, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016074026/16.

(160038551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 58.493.

Extrait de la deuxième assemblée générale annuelle de la S.A. C.R.G. au siège de la société le mardi 6 mai 2014 à 18 H.

L'assemblée peut délibérer valablement suivant la législation luxembourgeoise

Décisions:

- 1. Suite au décès de Monsieur Jean BIENKENS en septembre dernier, Monsieur Gérard MILLER, habitant 18 RUE DELA SCIERIE B4000 LIEGE BELGIQUE est nommé à ce jour, comme commissaire aux comptes pour une durée déterminée de 6 ans prenant fin en 2020.

- 2. A ce jour, les nominations et reconductions le 6 mai 2014 des mandats d'administrateur de Louis COMBLEIN habitant 7 bte 183 Esplanade de la Paix B4040 HERSTAL BELGIQUE, Carole COMBLEIN résident 1 a rue basse L8313 Capellen et Roger BOULANGER résident 1 a rue basse L8313 Capellen pour une durée de 6 ans prenant fin en 2020.

- 3. A ce jour, la reconduction du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Roger BOULANGER résident 1 a rue basse L8313 Capellen ce 6 mai 2014 et la nomination ce 6 mai 2014 de Mademoiselle Carole COMBLEIN résident 1 a rue basse L8313 Capellen, comme administrateur délégué, tous les deux pour une durée de 6 ans prenant fin en 2020.

Capellen, le 6 mai 2014. Roger BOULANGER / Louis COMBLEIN / Carole COMBLEIN / Gérard MILLER.

Référence de publication: 2016073910/20.

(160038707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Capsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.247.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016085189/10.

(160053038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5886 Alzingen, 484, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 85.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN E.U.R.L.

Référence de publication: 2016085265/10.

(160052681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Prévention.Sécurité.Santé, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4993 Sanem, 101, Cité Schmiedenacht.

R.C.S. Luxembourg B 169.007.

Décisions des associés en date du 1^{er} mars 2016

Les associés décident d'acter l'unique résolution, de transférer le siège social de la Société à L- 4993 Sanem - 101, Cité Schmiedenacht, à compter du 1^{er} mars 2016.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016074269/14.

(160038015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

ERS Immeuble S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.829.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERS IMMEUBLE S. à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016081946/12.

(160048516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Hésione Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.648.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hésione Investissement S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2016082009/12.

(160048696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.528.

Les comptes annuels de la société Logicor Europe Holdings II S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082115/10.

(160048390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Alloga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 74.488.

Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084600/10.

(160052005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

High Field Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016084809/10.

(160051858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SMP 14H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 187.462.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2016

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stephen James Burke, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 février 2016.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2016074371/13.

(160038273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Socano, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4041 Esch-sur -Alzette, 30, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 196.089.

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE PREMIER FEVRIER

La société a décidé de transférer l'adresse de SOCANO (14, RUE NELSON MANDELA, L-4035 ESCH-SUR-ALZETTE) - Succursale luxembourgeoise de SOCANO Sociedades Canalizações LDA, à l'adresse suivante:
30, rue du Brill L-4041 Esch sur Alzette

Monsieur Luis manuel DOS SANTOS LOUREIRO
Gérant

Référence de publication: 2016074372/13.

(160038714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la société SunGard Systems Luxembourg S.A. datées du 29 janvier 2016, que le conseil d'administration coopte Monsieur Marc MAYO, né le 16 novembre 1954 à New York, New York State, USA, résidant au 1006 Maple Lane, Jacksonville, Florida 32207, USA, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Victoria E. SILBEY, à compter du 1^{er} mars 2016 et jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.
Pour le Conseil d'administration
Un mandataire

Référence de publication: 2016074348/15.

(160038517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 152.913.

Le siège social de l'actionnaire unique a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26 février 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Snowhill RE (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016074340/13.

(160038663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.170.

Le siège social de l'actionnaire unique a été transféré du L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016074280/14.

(160038685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

PDL Europe Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.191.

Le siège social de l'actionnaire unique a été transféré du L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PDL Europe Subs S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016074281/14.

(160038713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pleximus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 107.993.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant B.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant B.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2016074285/16.

(160038810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Sharks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.
R.C.S. Luxembourg B 179.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016084949/10.

(160052404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Formsociety S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6615 Wasserbillig, 36, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 143.136.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/03/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2016086554/12.

(160054012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Roca Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.049.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant avec un pouvoir de signature catégorie B.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant avec un pouvoir de signature catégorie B.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2016074320/16.

(160038807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RUB 505.233,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.971.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016081843/11.

(160048954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Blairhill Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 135.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2016085147/11.

(160052731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Pupparo & Pinto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 188.533.

1. Cession de parts:

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 31 janvier 2016, il résulte les changements comme suit:

Monsieur PUPPARO Diego Alfredo, né le 8 septembre 1974 à Santa Fe (Argentine), demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich, cède à Monsieur SOARES PEREIRA Joao Pedro, né le 30 août 1970 à Barreiro - Setubal (Portugal), demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich, 10 parts sociales de la Société.

Monsieur SOARES PEREIRA Joao Pedro, détient dès lors, 55 parts sociales de la société.

Madame DA SILVA VIEIRA PINTO Diana Jose, née le 16 septembre 1983 à Abragao - Penafiel (Portugal), demeurant à L-8398 Roodt, 16, Nospelterstrooss, détient dès lors, 45 parts sociales de la société.

Total: 100 parts sociales

2. Changement de gérant:

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 1^{er} février 2016 il résulte les changements comme suit:

Monsieur PUPPARO Diego Alfredo, né le 8 septembre 1974 à Santa Fe (Argentine), demeurant à L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich, démissionne de son poste de gérant administratif de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et celle du gérant administratif, avec pouvoir de délégation réciproque.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016074297/25.

(160038672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.514.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la société en date du 4 février 2016 avec effet au 5 février 2016:

1. La désignation de Monsieur Marcel STEPHANY, initialement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Benjamin WILLIAMS, né en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, le 25 mai 1970, et ayant son adresse professionnelle à Cresco, Weiler Drive 1, 18326 Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016074309/20.

(160038587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

White Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 177.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085034/9.

(160052149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

PS Assisted Living, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.328.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

In der außerordentlichen Generalversammlung der PS Assisted Living S.à r.l. am 29.02.2016 wurde folgendes beschlossen:

Der Gesellschafter schließt die Liquidation ab und stellt fest, dass die Gesellschaft "PS Assisted Living S.à r.l." endgültig aufgelöst ist. Der alleinige Gesellschafter bestimmt schließlich, dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren am Firmensitz der Gesellschaft in 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, aufbewahrt werden. Der alleinige Gesellschafter übernimmt persönlich alle Schulden der Gesellschaft und erklärt genügend Provision zur Deckung dieser Schulden zu haben.

Luxembourg, den 29.02.2016.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Liquidator

Référence de publication: 2016074296/20.

(160038083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Radlok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.987.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant B avec un pouvoir de signature conjointe avec le gérant A.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant B avec un pouvoir de signature conjointe avec le gérant A.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2016074301/16.

(160038809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Idem Luxembourg (No. 4), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.558.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084810/9.

(160052392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Invest & Projekt -IV- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.887.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016084824/9.

(160052089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 204.233.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. PAÏPERLEK INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.387,

here represented by Mr Pierre Maucet, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on February 15, 2016, and

2. ADB Safegate Co-Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Pierre Maucet, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on February 15, 2016.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in ADB Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176823, as well as the administration, management, control and development of such participations.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the General Partner (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

4.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares" and the holders thereof the "Limited Partner") and one (1) unlimited share (the "Unlimited Share" and the holder thereof the "General Partner") with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each. The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandité). The Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the "shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than sixty (60) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

Art. 7. Continuation of the Company - replacement of the General Partner.

7.1 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. In the event of legal incapacity, dissolution, revocation, resignation, hindrance, bankruptcy or any similar situation of the sole General Partner, the Company shall continue to exist.

7.2 If any such event occurs with respect to the sole General Partner and if no replacement has been provided for previously, the Supervisory Board shall as soon as possible convene a general meeting of shareholders. The general meeting shall with the consent of such replacement general partner appoint a general partner in replacement.

7.3 A General Partner may be removed as general partner at any time by a decision of the general meeting of shareholders approved by shareholders representing the entirety of the Company's share capital. The sole General Partner may only be removed if a replacement general partner is appointed at the same time.

7.4 As a consequence of such replacement, the Unlimited Share(s) held by such leaving General Partner is/are automatically transferred to the newly appointed General Partner at the time of its appointment for a price equal to the subscription price thereof less any amounts paid to the General Partner by way of share capital reduction. The newly appointed General Partner is authorised to record such transfer in the share register of the Company.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares - Exclusion of shareholders.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares of the Company may not be transferred to third parties without the prior consent of the General Partner.

8.4 In the situation where a shareholder breaches his obligations under any shareholders' agreement and/or option agreement with regards to the shares held in the Company as may from time to time be in effect between the shareholders and the Company, such shareholder may be excluded by a decision of the general meeting of shareholders resolving at a majority of half (1/2) of the capital of the Company, which shall include the affirmative vote of the General Partner.

8.5 The shareholder who is excluded has the obligation of assigning to the Company all his shares within a period of ten (10) days as from his exclusion and in consideration for an amount that is the nominal value, save in case of breach of any option agreement, in which case it shall be at the value provided in such option agreement.

8.6 The Company shall retain the right to (i) claim for damages resulting from the breach of the excluded shareholder and (ii) retain any payment for the shares until such damages have been settled in full. The exclusion of a shareholder pursuant to this article shall not result in a liquidation of the Company.

8.7 The Unlimited Share(s) are only transferrable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

8.8 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

Art. 9. Liability of shareholders.

9.1 Limited Shareholders shall not interfere with the management of the Company vis-à-vis third parties. The liability of the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, Limited Shareholders are jointly and severally liable for all obligations of the Company in which they have participated contrary to the foregoing restriction. Limited Shareholders are also jointly and severally liable vis-à-vis third parties for all obligations of the Company in which they have not participated if they regularly act on behalf of the Company in management matters vis-à-vis third parties. A limited partner acting as representative of the General Partner does not, by the mere fact of acting in such capacity and to the extent that he indicates such capacity, incur the aforementioned joint and several liability. The following matters do not constitute acts of management vis-à-vis third parties in the sense of these articles of association:

- the exercise of shareholders' rights;
- advice given to the Company or its affiliates or their managers;
- the exercise of control and supervision of the affairs of the Company; and
- granting of loans, security interests or any other assistance to the Company or its affiliates entities.

9.2 If more than one Unlimited Share is issued, its owners (actionnaires commandités) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

Art. 11. Convening of general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the General Partner or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

11.2 It must be convened by the General Partner or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

11.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the last Friday of June at 10:00 a.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor the General Partner. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be, to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a

continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 13. General Partner consent. The general meeting of shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the articles of association with the consent of the General Partner.

Art. 14. Quorum and vote.

14.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

14.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein and without prejudice to article 13 of these articles of association, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate without prejudice to article 13 of these articles of association, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 16. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 17. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The General Partner shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 19. Powers of the General Partner.

19.1 The Company shall be managed by a General Partner.

19.2 The General Partner shall be appointed and may be removed from office at any time, by a decision of the general meeting of shareholders approved by shareholders representing the entirety of the Company's share capital. Article 7 shall apply.

19.3 The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board, as the case may be.

Art. 20. Daily management and proxies.

20.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may be delegated to one or more managers, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the General Partner.

20.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 21. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the General Partner, or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the General Partner within the limits of such delegation.

E. Supervision of the company

Art. 22. Supervisory Board.

22.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the “Supervisory Board”), comprising at least three (3) statutory auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the General Partner.

22.2 The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

22.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

22.5 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if expressly otherwise decided by the shareholders of the Company.

22.6 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Art. 23. Conduct of meetings.

23.1 The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the General Partner at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

23.2 Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board which has been disclosed to all members of the Supervisory Board.

23.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and waive any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

23.4 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member may represent one or more, but not all of the other members of the Supervisory board.

23.5 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

23.6 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

23.7 The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of their consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

23.8 Meetings of the Supervisory Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 25. Annual accounts and allocation of profits.

25.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the General Partner draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

25.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

25.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

25.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.5 Upon recommendation of the General Partner, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

26.1 The General Partner may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

26.2 Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The three million one hundred thousand (3,100,000) issued shares have been subscribed as follows:

- Three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) Ordinary Shares have been subscribed by Païperlek Investments, aforementioned, for the price of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 30,999.99); and
- One (1) Unlimited Share has been subscribed by ADB Safegate Co-Investment GP S.à r.l., aforementioned, for the price of one eurocent (EUR 0.01).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
2. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, having its registered office at 39, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le quinze février,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) PAÏPERLEK INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387,

dûment représentée par Monsieur Pierre Maucet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 février 2016, et

2) ADB Safegate Co-Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Pierre Maucet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 février 2016.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans ADB Luxembourg S.A, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.823, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur desdites participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-après). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Actionnaire Commandité.

4.4 Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la

cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et leurs titulaires «l'Actionnaire Commanditaire») et une (1) action de commandité («l'Action de Commandité») et son titulaire «l'Actionnaire Commandité») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) l'actionnaire(s) existant (s) en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à soixante (60) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) l'actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

Art. 7. Continuation de la Société - remplacement de l'Actionnaire Commandité.

7.1 Le décès, la suspension des droits civiques, La dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout d'autres situations de concours dans le chef de l'actionnaire commandité n'entraîneront pas la dissolution de la Société. En cas de décès, de dissolution, d'incapacité légale, de révocation, de démission, d'empêchement, de faillite ou d'évènement similaire dans le chef de l'Actionnaire Commandité, la Société continuera à exister.

7.2 En cas de survenance de l'un de ces évènements dans le chef de l'Actionnaire Commandité unique et s'il n'a pas déjà été pourvu à son remplacement, le Conseil de Surveillance doit dès que possible convoquer une assemblée générale d'actionnaires dans les meilleurs délais. L'assemblée générale doit avec l'accord de cet actionnaire commandité remplaçant nommer un actionnaire commandité remplaçant.

7.3 Un Actionnaire Commandité peut être révoqué en tant qu'actionnaire commandité à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité unique ne peut être révoqué que si un actionnaire commandité remplaçant est nommé concomitamment.

7.4 En conséquence de ce remplacement, l'Action (les Actions) de Commandité détenue(s) par cet Actionnaire Commandité sortant est/sont automatiquement transférée(s) à l'Actionnaire Commandité fraîchement nommé, au moment de sa nomination, pour un prix égal au prix de souscription correspondant, diminué de tous montants versés à l'Actionnaire Commandité par voie de réduction de capital. L'Actionnaire Commandité nouvellement nommé est autorisé à retranscrire ce transfert/ cette cession dans le registre des actions de la Société.

Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions - Exclusion des actionnaires.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par voie d'inscription dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les actions de la Société ne peuvent pas être cédées à des tiers sans l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité

8.4 Dans la situation où un actionnaire violerait ses obligations en vertu de tout pacte d'actionnaires ou contrat d'option concernant les actions détenues dans la Société qui pourrait être en vigueur de temps à autre entre les actionnaires de la Société, cet actionnaire pourra être exclu par une décision de l'assemblée générale statuant à la majorité de la moitié (1/2) du capital social de la Société, le vote positif de l'Actionnaire Commandité devant être pris en compte.

8.5 L'actionnaire qui est exclu a l'obligation d'attribuer à la Société toutes ses actions dans un délai de dix (10) jours à compter de son exclusion et reçoit en contrepartie un montant correspondant à la valeur nominale desdites actions, sauf si ce dernier a violé tout contrat d'option, auquel cas il recevra la valeur indiquée dans ce contrat d'option.

8.6 La Société se réserve le droit de demander (i) des dommages-intérêts résultant du préjudice causé par l'actionnaire exclu et (ii) de retenir tout paiement pour les actions jusqu'à ce que ces dommages aient été réparés dans leur intégralité. L'exclusion d'un actionnaire en vertu du présent article ne résultera pas en une liquidation de la Société.

8.7 Les Actions de Commandité sont seulement transférables aux actionnaires commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

8.8 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Art. 9. Responsabilité des actionnaires.

9.1 Les Actionnaires Commanditaires ne doivent pas s'immiscer dans la gestion de la Société vis-à-vis des tiers. La responsabilité des Actionnaires Commanditaires est limitée au montant du capital qu'ils ont souscrit. Cependant, les Actionnaires Commanditaires sont indéfiniment et solidairement tenus à l'égard des tiers de tous les engagements de la Société auxquels ils auraient participé en méconnaissance de l'interdiction susmentionnée. Les Actionnaires Commanditaires sont également tenus indéfiniment et solidairement des engagements de la Société vis-à-vis des tiers auxquels ils n'auraient pas participé s'ils ont, à titre habituel, accompli des actes de gestion vis-à-vis de ceux-ci. Un actionnaire commanditaire agissant en qualité de représentant de l'Actionnaire Commandité n'encourt pas, du simple fait d'agir en cette qualité et dans la mesure où il indique cette dernière qualité, la responsabilité indéfinie et solidaire susmentionnée. Ne constituent pas des actes de gestion vis-à-vis des tiers au sens des présents statuts:

- l'exercice des prérogatives d'actionnaires;
- les conseils donnés à la Société ou à ses entités affiliées ou à leurs gérants;
- les actes de contrôle et de surveillance;
- l'octroi de prêts, de garanties ou sûretés ou toute autre assistance à la Société ou à ses entités affiliées.

9.2 Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les titulaires de celles-ci (actionnaires commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Art. 11. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 12. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10 heure(s). Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau

doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

12.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 13. Consentement de l'Actionnaire Commandité. L'assemblée générale des actionnaires ne peut seulement adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Quorum et vote.

14.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

14.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Modification des statuts. Sauf disposition contraire et sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer, sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 16. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 17. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, l'Actionnaire Commandité peut ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. L'Actionnaire Commandité peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 18. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

18.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par l'Actionnaire Commandité.

D. Administration

Art. 19. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

19.1 La Société est gérée par un Actionnaire Commandité.

19.2 L'Actionnaire Commandité peut être nommé et révoqué à tout moment, par une décision de l'assemblée générale approuvée par les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société. L'article 7 s'applique.

19.3 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires, ou le cas échéant, au Conseil de Surveillance.

Art. 20. Gestion journalière.

20.1 La gestion journalière de la Société de même que la représentation de la Société en matière de gestion journalière peut être déléguée à un ou plusieurs Gérants, directeurs ou autres agents, agissant individuellement ou collectivement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision de l'Actionnaire Commandité.

20.2 La Société peut également consentir des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou sous-seing privé.

Art. 21. Relations avec les tiers. La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'Actionnaire Commandité, ou par (ii) la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité dans les limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Conseil de surveillance.

22.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes questions que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser toutes actes de l'Actionnaire Commandité qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents statuts, seraient susceptibles de sortir des pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

22.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

22.4 Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société.

22.5 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe.

22.6 Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

Art. 23. Conduite des réunions.

23.1 Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de l'Actionnaire Commandité au lieu mentionné dans la convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

23.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du Conseil de Surveillance y consent par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le Conseil de Surveillance.

23.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

23.4 Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant comme mandataire un autre membre par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication, un autre membre comme son mandataire, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs de ses collègues.

23.5 Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou d'une autre manière sont signées par le président de séance ou par deux (2) membres.

23.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Surveillance n'a pas de voix prépondérante.

23.7 Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres

du Conseil de Surveillance peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

23.8 Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

25.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et l'Actionnaire Commandité dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

25.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

25.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.5 Sur proposition des Gérants, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 26. Art. 31. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées

26.1 L'Actionnaire Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2017.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trois millions cent mille (3.100.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- Trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires ont été souscrites par Paiperlek Investments, susmentionnée, pour un prix de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 30.999,99); et

- Une (1) Action de Commandité a été souscrite par ADB Safegate Co-Investment GP S.à r.l., susmentionné(e), pour un prix d'un centime d'euros (EUR 0,01).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, ayant son siège social à 39, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Maucet, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2016. GAC/2016/1237. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072614/680.

(160037248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.081.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 204.233.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of February,
Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

There appeared:

1. PAÏPERLEK INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.387,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 February 2016;

2. ADB Safegate Co-Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 February 2016.

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all shareholders of ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 February 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The whole share capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and having waived any convening requirement, no convening notices were necessary.

The appearing parties representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares and one (1) unlimited share with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, up to two million eighty one thousand euro (EUR 2,081,000) represented by two hundred eight million ninety nine thousand nine hundred ninety nine (208,099,999) ordinary shares and one (1) unlimited share with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, by the issuance of two hundred five million (205,000,000) new ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, against a contribution in cash.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two million and fifty thousand euro (EUR 2.050.000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares and one (1) unlimited share, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, up to two million eighty-one thousand euro (EUR 2,081,000) represented by two hundred eight million ninety nine thousand nine hundred ninety nine (208,099,999) ordinary shares and one (1) unlimited share with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, by the issuance of two hundred five million (205,000,000) new ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

All of the two hundred five million (205,000,000) new shares have been subscribed and allotted to PAÏPERLEK INVESTMENTS, aforementioned, represented as stated above, for a total subscription price of two million and fifty thousand (EUR 2,050,000) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash so that the total amount of two million and fifty thousand euro (EUR 2.050.000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is set at two million eighty one thousand euro (EUR 2,081,000), represented by two hundred eight million ninety nine thousand nine hundred ninety nine (208,099,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares” and the holders thereof the “Limited Partner”) and one (1) unlimited share (the “Unlimited Share” and the holder thereof the “General Partner”) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each. The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandité). The Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the “shares”.”

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de février,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ont comparu:

1. PAÏPERLEK INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2016;

et

2. ADB Safegate Co-Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2016.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de ADB Safegate Co-Investment 1 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 15 février 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir renoncé à toute procédure de convocation.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires et une (1) action illimitée d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune à un montant de deux millions quatre-vingt-un mille euros (EUR 2.081.000) représenté par deux cent huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (208.099.999) actions ordinaires et une (1) action illimitée d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune par l'émission deux cent cinq millions (205.000.000) nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, contre un apport en numéraire.

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000) de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires et une (1) action illimitée d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune à un montant de deux millions quatre-vingt-un mille euros (EUR 2.081.000) représenté par deux cent huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (208.099.999) actions ordinaires et une (1) action illimitée d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune par l'émission deux cent cinq millions (205.000.000) de nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

L'intégralité des deux cent cinq millions (205.000.000) de parts sociales nouvelles a été souscrite et allouée à PAÏPER-LEK INVESTMENTS, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix total de souscription de deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000), entièrement alloué au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant total de deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux millions quatre-vingt-un mille euros (EUR 2.081.000), représenté par deux cent huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (208.099.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et leurs titulaires «l'Actionnaire Commanditaire») et une (1) action de commandité («l'Action de Commandité») et son titulaire «l'Actionnaire Commandité») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions»»

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2016. GAC/2016/1371. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072615/145.

(160037248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 204.202.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh December

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. RE International Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ministry of Government Services Ontario under number 01928684, having its registered office at 333 Bay Street, Suite 2400, Toronto, Ontario; M5H 2T6, Canada; and

2. Oxford EU Holdings (NL) B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its office at Muiderstraat 9, 1011 PZ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 60595531,

here both represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of proxies.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.6 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with a nominal value of one euro (EUR 1) each, represented by:

- (i) eight thousand seven hundred fifty (8,750) class A shares (the "Class A Shares"); and
- (ii) three thousand seven hundred fifty (3,750) class B shares (the "Class B Shares").

5.2 Any reference in these articles of association to shares without any other specification shall be read as a reference to all the classes of shares, including the Class A Shares and the Class B Shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Reserves accounts.

6.1 The Company shall set up a reserve account exclusively reserved for the holders of Class B Shares into which any premium, capital, contributions or other allocations to the equity basis paid on any Class B Share shall be allocated.

6.2 Any share premium paid by the holders of the Class B Shares ("Class B Shares Premium") shall thus be booked in a Class B Shares reserve account (the "Class B Shares Reserve Account"), and the Company shall book in such account which shall be reserved for the exclusive use of the holders of Class B Shares, the amount or value of any share premium paid by the holders of the Class B Shares, any additional capital surplus contributed by the holders of Class B Shares to the Company, and of any amount allocated to such Class B Shares Reserve Account.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

7.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue of such as may be determined from time to time by the board of managers.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable among shareholders.

8.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

8.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

11.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 12. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

14.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

14.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Appointment, removal and term of office of managers.

15.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 16. Vacancy in the office of a manager.

16.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

16.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by [any] manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

17.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

18.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

18.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

18.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

18.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

19.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

19.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 20. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 21. Auditor(s).**

21.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Annual accounts and allocation of profits.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

23.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

23.6 In the event of a distribution:

(i) the holders of Class A Shares are entitled to a return of five percent (5%) per annum of the nominal value of such Class A Shares held by them without any further entitlement to distributions of profits or liquidation surplus; and

(ii) the holders of Class B Shares are entitled to any and all distributable amounts, except for the annual five percent (5%) entitlement of the Class A shares on the nominal value of such Class A shares as mentioned above.

For the avoidance of doubt, all the remainder distributable (i.e. the remainder of the profits to be distributed excluding, the five percent (5%) on the nominal value of the Class A Shares allocated to the holders of Class A Shares), and any payment or repayment out of the Class B Shares Reserve Account shall be paid to the holders of Class B Shares.

Art. 24. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

24.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 23 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

24.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 23.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of a dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 23 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) new shares issued have been subscribed as follows:

- eight thousand seven hundred fifty (8,750) Class A Shares have been subscribed by RE International Corporation, aforementioned, for the price of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-); and

- three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B Shares have been subscribed by Oxford EU Holdings (NL) B.V., aforementioned, for the price of three thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,750.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) consists of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) for the share capital and one hundred euro (EUR 100.-) for the share premium as subscribed by Oxford EU Holdings (NL) B.V., aforementioned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Michel Vauclair, born in CH-2907 Rocourt, Switzerland on 29 May 1947, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Kieran Mulroy, born in Toronto, Canada on 31 July 1958, professionally residing at 200 Bay Street, Suite 900 Toronto, ON M5J 2J2, Canada; and

(iii) Mark Dunstan, born in Melbourne, Australia on 11 February 1962, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) RE International Corporation, une société constituée et régie selon les lois de la Province d'Ontario, immatriculée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario sous le numéro 01928684, ayant son siège social à 333 Bay Street, Suite 2400, Toronto, Ontario; M5H 2T6, Canada; et

2) Oxford EU Holdings (NL) B.V., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et son bureau à Muiderstraat 9, 1011 PZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce néerlandais de la Chambre de Commerce sous le numéro 60595531,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu de procurations.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPG European Holdings II (Lux) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.6 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) avec des parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représenté par:

(i) huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); et

(ii) trois mille sept cent cinquante (3,750) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»).

5.2 Toute référence aux parts sociales dans ces statuts, sans aucune autre précision quant à la catégorie de parts sociales concernée, devra être considérée comme une référence à toutes les catégories de parts sociales, incluant les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Comptes de réserves.

6.1 La Société devra mettre en place un compte de réserve exclusivement réservé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégories B, dans lequel toute prime d'émission, capital, ou autres contributions au capital ou aux fonds propres devront être alloués.

6.2 Toute prime d'émission payée par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B («Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B») devra ensuite être comptabilisée dans un compte de réserve destiné aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (le «Compte de Réserve des Parts Sociales de Catégorie B»), et la Société devra comptabiliser dans un tel compte, qui sera exclusivement réservé à l'usage exclusif des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, le montant ou la valeur de toutes primes d'émission payées par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie B, tout surplus apporté par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B à la Société et tout montant alloué au Compte de Réserve des Parts Sociales de Catégorie B.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les parts sociales émises de la catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

Art. 8. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

8.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

8.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

8.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 12. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

14.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

15.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

15.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 16. Vacance d'un poste de gérant.

16.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

16.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de [tout] gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

17.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

17.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

18.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

18.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

18.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

18.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

19.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

19.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 20. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 21. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

21.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

23.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

23.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

23.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit au paiement d'un dividende représentant cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société sans pouvoir prétendre à aucune distributions, paiements ou autres profits ou bonis de liquidation;

(ii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à tout montant distribuable, à l'exception des cinq pour cent (5%) annuels alloués au détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A, tels que mentionnés ci-avant.

Pour éviter tout doute, tout paiement qui reste encore à distribuer (à savoir le reste des bénéfices à distribuer à l'exception des cinq pour cent (5%) sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A alloués aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A) et tout paiement ou remboursement effectué du Compte de Réserves des Parts Sociales de Catégorie B seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B.

Art. 24. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

24.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 23 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

24.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 23.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 23 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- (i) huit mille sept cent cinquante (8.750) Parts Sociales de Catégorie A ont été souscrites par RE International Corporation, susmentionnée pour le prix de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-); et
- (ii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Catégorie B ont été souscrites par Oxford EU Holdings (NL) B.V., susmentionnée pour le prix de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) consiste en douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le capital social et cent euros (EUR 100,-) pour la prime d'émission, tel que souscrit par Oxford EU Holdings (NL) B.V., susmentionnée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ 1.500,- euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - (i) Michel Vaclair, né à CH-2907 Rocourt, Suisse le 29 mai 1947, résidant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - (ii) Kieran Mulroy, né à Toronto, Canada le 31 juillet 1958, résidant professionnellement au 200 Bay Street, Suite 900 Toronto, ON M5J 2J2, Canada; et
 - (iii) Mark Dunstan, né à Melbourne, Australie le 11 février 1962, résidant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du/des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016072992/595.

(160036552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 204.202.

L'an deux mille seize, le premier février.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, déclare et constate que:

Lors de la rédaction des statuts pour la constitution de la société à responsabilité de droit luxembourgeois OPG Commercial Holdings (Lux) S. à r.l. ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (la «Société») par acte du notaire instrumentant en date du 7 décembre 2015 (numéro 1564/15 de son répertoire), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015, sous la relation EAC/2015/29515, (l'«Acte»),

une erreur évidente relative au nom de la Société s'est immiscée dans la rédaction de la version française de l'article 1 des statuts de la Société. En effet la version française de cet article 1 a été formulée erronément comme suit:

Version erronée

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPG European Holdings II (Lux) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Rectificatif

Dans la mesure où le nom de la Société est erroné dans la version française, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'Acte comme suit:

Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version française

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPG Commercial Holdings (Lux) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3278. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016072993/35.

(160036552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

PV International Partners S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 204.223.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Introduction

Monsieur Alain VAUTHIER, né le 29 juillet 1951 à Rambervillers (France), avec adresse au 55 chemin de la poste, 54840 Velaine en Haye, France (la «Partie comparante»),

a comparu

devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire de résidence à Pétange (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 18 décembre 2015. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société de gestion de patrimoine familial sous forme de société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «PV International Partners S.à r.l., SPF».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

3.2 La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette dernière.

3.3 La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la Loi SPF.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé; ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques; ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) et b) du présent paragraphe.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Monsieur Alain Vauthier	12.500
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.500.- EUROS.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Alain VAUTHIER, administrateur, né le 29 juillet 1951 à Rambervillers (France), avec adresse au 55 chemin de la poste, 54840 Velaine en Haye, France; et

2. Monsieur Manuel MOUGET, administrateur, né le 6 janvier 1977, à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixée au 7 r. Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016073027/209.

(160036807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

PV International Partners S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 204.223.

En l'an deux mille quinze, le trente décembre,

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Alain VAUTHIER, né le 29 juillet 1951 à Rambervillers (France), avec adresse au 55 chemin de la poste, 54840 Velaine en Haye, France (la «Partie Comparante»);

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire de résidence à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 30 décembre 2015 (le «Mandataire»). La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La Partie Comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société PV International Partners S.à r.l. SPF, société de gestion de patrimoine familial sous forme de société à responsabilité limitée, au capital social de 12.500 euros, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notariée reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2015, et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II - Que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l' Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 512.500,-) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000,-) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts»);

2. Souscription et libération des Nouvelles Parts;

3. Modification et refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 512.500,-) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription - Libération

Comparaît alors le Mandataire, afin de représenter l'Associé Unique. Le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) et de les libérer intégralement par un apport en nature de l'Associé Unique à la Société de sept (7) actions émises par la société ERT Holding, ayant son siège social au 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.255, (les «Actions Apportées»).

Il résulte de la convention d'apport datée du 30 décembre 2015, dûment signée par l'Associé Unique et la Société, en présence d'ERT Holding (la «Convention d'Apport»), que les Actions Apportées ont été transférées à la Société.

D'après le rapport d'évaluation émis le 30 décembre 2015 par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport»), la valeur totale des Actions Apportées s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

La copie du Rapport, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Parts à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 512.500,-) représenté par cinq cent douze mille cinq cent (512.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir individuel à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016073028/73.

(160036807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

—
NOTICE

to the holders of shares with ISIN Code LU 0275164910 and Common Code 027516491

IS HEREBY GIVEN that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(AGM) of the shareholders of PEGAS NONWOVENS SA (PEGAS) is convened to be held at its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Wednesday *June 15, 2016* at 11.00 a.m. Central European Time (CET), to consider and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Election of the Scrutiny Committee (Bureau) of the Meeting.
2. Presentation and discussion of the report of the auditors regarding the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2015 and of the report of the Board of Directors of PEGAS on the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2015.
3. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2015.
4. Allocation of the net results of the financial year ended 31 December 2015 and distribution of a dividend in the amount of EUR 11,536,750, i.e. EUR 1.25 per share.
5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the auditors of PEGAS for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2015.
6. Ratification of the decision of the Board of Directors to co-opt František Řezáč, František Klačka and Marian Rašik as members of the Board of Directors of PEGAS.
7. Renewal of the appointment of Marek Modecki and Jan Sýkora as members of the Board of Directors of PEGAS.
8. Appointment of a Luxembourg independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") to review the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ending 31 December 2016.
9. Approval of a remuneration policy for non-executive directors for the financial year 2016.
10. Approval of a remuneration policy for executive directors for the financial year 2016.
11. Authorization to be granted to the Board of Directors for acquisition of own shares by PEGAS.
12. Miscellaneous.

Voting rights, quorum and majority:

The share capital of PEGAS is composed of 9,229,400 shares with voting rights.

Each share is entitled to one vote. Therefore, there is a total of voting rights of 9,229,400.

In respect of items 1 to 12 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the AGM and the resolutions are taken by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the AGM.

Correspondence voting forms that have not been received by PEGAS prior to the AGM within the time period as further determined herein or which indicate neither the direction of a vote nor an abstention are void and therefore not taken into account for the calculation of the votes cast.

Other information

I. Right to propose new items to the agenda and to file draft resolutions

One or several shareholders representing, individually or collectively, at least 5% of the share capital of PEGAS may require that some additional items be put on the agenda of the AGM and propose draft resolutions with regards to items included or to be included in the agenda of the AGM.

These rights shall be exercised in writing and shall be submitted to PEGAS by mail at the following address: PEGAS NONWOVENS SA, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, attn.: the Board of Directors, OR to the following e-mail address of PEGAS: iro@pegas.cz, at least twenty-two days before the AGM, i.e. no later than on 24 May 2016, and the revised agenda will be published by PEGAS at least fifteen days before the AGM, i.e. no later than on 31 May 2016.

The shareholders who send a request to PEGAS to add an item on the agenda of the AGM must send together with their request a justification thereof or a draft of the resolution to be adopted at the AGM. They must indicate the mail or e-mail address where PEGAS may send the acknowledgment of receipt of their request within forty-eight hours upon receipt of such request.

II. Right to have access to the documents and information related to the AGM

The following documents and information related to the AGM and the items of its agenda are available to the shareholders (i) at the above mentioned address of PEGAS, (ii) at the following address of PEGAS NONWOVENS s.r.o.: PEGAS NONWOVENS s.r.o., Přímětická 86, 669 02 Znojmo, Czech Republic, and (iii) on the PEGAS' website, www.pegas.lu or www.pegas.cz:

- this convening notice;
- the form of notification of participation at the AGM;
- the total number of shares and voting rights on the date of the convening notice;
- the proxy form and the correspondence voting forms;
- the draft resolutions of the AGM and their justification;
- the 2015 annual financial report of PEGAS including (i) the annual accounts for the financial year ended 31 December 2015, (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2015, (iii) the Board of Directors' report and auditor's report, (iv) the list of members of the Board of Directors and auditor(s), and (v) the list of sovereign debt, shares, bonds and other company securities making up the portfolio of PEGAS.

The shareholders may also receive a copy of the above mentioned documents by sending a request by mail or e-mail to the above mentioned address of PEGAS.

III. Right to participate at the AGM in person or represented by way of a power of attorney or by vote by correspondence

The rights of a holder to participate in the AGM and to vote in respect of his shares shall be determined with respect to the shares held by that holder on Wednesday 1 June 2016 at 11.59 p.m. CET (the Record Date).

1. Shareholders holding their shares through Euroclear Bank S.A./N.V. as operator of the Euroclear system (hereinafter Euroclear) or Clearstream Banking, société anonyme (hereinafter Clearstream), directly as a participant of such systems

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement systems maintained by Euroclear and/or Clearstream who wish to take part in the AGM must:

- arrange well in advance of the Record Date with Euroclear and/or Clearstream, as applicable, to issue a certificate or an extract from their securities account, evidencing that such shares are registered on their securities accounts as of the Record Date together with the name of the account holder and the number of shares held; the relevant certificate or extract duly completed and signed by Euroclear and/or Clearstream, as applicable, needs to be sent directly to the above mentioned address of PEGAS by registered mail OR to the above mentioned e-mail address of PEGAS (followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET; AND
- notify PEGAS of their intention to participate and vote at the AGM by sending a duly completed and signed form of notification of participation at the AGM to the above mentioned address of PEGAS by registered mail OR to the above mentioned e-mail address of PEGAS (followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on the Record Date, at 11.59 p.m. CET; shareholders may download the form of notification of participation at the AGM from the above mentioned PEGAS' website, or request this form, free of charge, at the above mentioned mail or e-mail address of PEGAS.

Only shareholders whose relevant certificates or extracts have been received by PEGAS by Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET (either by registered mail or by e-mail followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), will be eligible to participate and vote in the AGM.

Such shareholders may participate and vote at the AGM in person, by proxy or by correspondence:

- Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy or vote by correspondence need to download the form indicating their attendance in person or by proxy or the correspondence voting form from the above mentioned PEGAS' website, or request those forms, free of charge, at the above mentioned mail or e-mail address of PEGAS.
- The form indicating their attendance in person or by proxy, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned addresses of PEGAS (either by registered mail or by e-mail, followed by the delivery of its original at the date of the AGM) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET.

- The form for voting by correspondence, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned address of PEGAS (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Tuesday 14 June 2016, at 11.59 p.m. CET.

2. Shareholders holding their shares through Centrální depozitář cenných papírů, a.s. (hereinafter CDCP)

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system maintained by CDCP who wish to take part in the AGM must:

- arrange well in advance of the Record Date with the relevant financial intermediary holding the shares for their account, which is a member of CDCP, to register their name and number of votes to be exercised during the AGM with CDCP no later than on the Record Date, at 11.59 p.m. CET so that they will appear on the list of shareholders registered for the AGM prepared by CDCP as of the Record Date, at 11.59 p.m. CET; the financial intermediaries must send the registration requests in writing to the operational department of CDCP at cdcprovoz@pse.cz; AND
- notify PEGAS of their intention to participate and vote at the AGM by sending a duly completed and signed form of notification of participation at the AGM to the above mentioned address of PEGAS by registered mail OR to the above mentioned e-mail address of PEGAS (followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on the Record Date, at 11.59 p.m. CET; shareholders may download the form of notification of participation at the AGM from the above mentioned PEGAS' website, or request this form, free of charge, at the above mentioned mail or e-mail address of PEGAS.

Only shareholders who have been registered with CDCP no later than on the Record Date, at 11.59 p.m. CET, and whose name and number of votes to be exercised during the AGM appear on the list of shareholders registered for the AGM prepared by CDCP as of the Record Date, at 11.59 p.m. CET, will be eligible to participate and vote in the AGM.

Such shareholders may participate and vote in the AGM in person, by proxy or by correspondence according to the following process:

- Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy must request a form indicating their attendance in person or by proxy from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from the above mentioned PEGAS' website, and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary holding the shares for their account to the above mentioned address of PEGAS by registered mail OR to the above mentioned e-mail address of PEGAS (followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET.
- Shareholders who wish to vote by correspondence must request a correspondence voting form from the financial intermediary holding the shares for their account, or alternatively download the form from the above mentioned PEGAS' website, and send the duly completed and signed form either directly or through the financial intermediary holding the shares for their account to the above mentioned address of PEGAS (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Tuesday 14 June 2016, at 11.59 p.m. CET.

The registration of a shareholder with the CDCP shall not subject such shareholder's right to sell or transfer in whatsoever manner its shares as from the Record Date to the date of the AGM to any limitations other than those to which a shareholder may be subject at any other time.

3. Shareholders holding their shares through the Polish National Depository for Securities (Krajowy Depozyt Papierów Wartościowych Spółka Akcyjna) (the NDS)

All shareholders holding their shares through the clearing and settlement system of the NDS who wish to take part in the AGM must:

- arrange well in advance of the Record Date with the relevant financial intermediary operating their securities accounts or the holders of the omnibus account (rachunek zbiorczy) on which the shares are registered to issue (i) a certificate of a right to participate in the shareholders meeting (zaświadczenie o prawie uczestnictwa w walnym zgromadzeniu) or (ii) the relevant extract from the securities account (wyciąg z rachunku papierów wartościowych) or the omnibus account evidencing that such shares are registered on the relevant securities account or the omnibus account as of the Record Date together with the name of the account holder or the person entitled to the shares held on the omnibus account and the number of votes to be exercised during the AGM; the relevant certificate or extract duly completed and signed by authorized representatives of the financial intermediary operating the securities accounts or the holder of the omnibus account needs to be sent directly to the above mentioned address of PEGAS by registered mail OR to the above mentioned e-mail address of PEGAS (followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET; AND
- notify PEGAS of their intention to participate and vote at the AGM by sending a duly completed and signed form of notification of participation at the AGM to the above mentioned address of PEGAS by registered mail OR to the above mentioned e-mail address of PEGAS (followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), so that it will be received by PEGAS no later than on the Record Date (i.e., on Wednesday 1 June 2016) at 11.59 p.m. CET; shareholders may download the form of notification of participation at the AGM from the above mentioned PEGAS' website, or request this form, free of charge, at the above mentioned mail or e-mail address of PEGAS.

Only shareholders whose relevant certificates of a right to participate in the shareholders meeting or extracts from securities accounts or the omnibus accounts have been received by PEGAS by Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET (either by registered mail or by e-mail followed by the delivery of its original at the latest by the date of the AGM), will be eligible to participate and vote in the AGM.

Such shareholders may participate and vote at the AGM in person, by proxy or by correspondence:

- Shareholders who wish to take part in the AGM in person or by proxy or vote by correspondence need to download the form indicating their attendance in person or by proxy or the correspondence voting form from the above mentioned PEGAS' website, or request those forms, free of charge, at the above mentioned mail or e-mail address of PEGAS.
- The form indicating their attendance in person or by proxy, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned addresses of PEGAS (either by registered mail or by e-mail, followed by the delivery of its original at the date of the AGM) so that it will be received by PEGAS no later than on Monday 13 June 2016, at 5.00 p.m. CET.
- The form for voting by correspondence, duly completed and signed, needs to be sent directly to the above mentioned address of PEGAS (only by registered mail) so that it will be received by PEGAS no later than on Tuesday 14 June 2016, at 11.59 p.m. CET.

The certificate of a right to participate in the shareholders meeting or the relevant extract evidencing that the shares are registered on the shareholder's securities account or the omnibus account as of the Record Date shall not be treated as a depository certificate (*świadcstwo depozytowe*) in the meaning of the Polish act of 29 July 2005 on trading in financial instruments (J.L. of 2014, No. 94, as amended) and therefore the right of such shareholder to sell or transfer in whatsoever manner his shares as from the Record Date to the date of the AGM is not subject to any limitation other than those to which a shareholder may be subject at any other time.

Miscellaneous:

PEGAS will not bear any costs incurred by the shareholders for the purpose of the AGM registration and participation in the AGM.

In Luxembourg on 9 May 2016.

Board of Directors.

Référence de publication: 2016106492/188.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Shareholders or GDR holders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the "Meeting") of shareholders of MHP S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 116.838 (the "Company"), which will be held on *June 16, 2016* at 12:00 (noon) CET at the registered office of the Company in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the board of directors and of the independent auditor.
2. Presentation and approval of the MHP S.A. Consolidated Financial Statements for the financial years ended 31 December 2013, 31 December 2014 and 31 December 2015 and report of the réviseur d'entreprises (including stand alone financial statements as of 31 December 2015).
3. Allocation of the results.
4. Ratification of the allocation of a part of the non-distributable reserve for own shares to the share premium in relation with the Company's shares bought back by the Company.
5. Discharge to be granted to the independent auditor for the financial year ending 31 December 2015.
6. Discharge to be granted to the members of the board of directors for the financial year ending 31 December 2015.
7. Ratification of the director's remuneration for the financial year 2015.
8. Renewal of the mandate of the independent auditor until the following general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2016.
9. Renewal of the mandates of Mr. Charles Adriaenssen, Mr. John Clifford Rich, Mr. Yuriy A. Kosyuk, Ms. Victoriya B. Kapelushna, Mr. Yuriy Melnyk, Mr. Philippe Lamarche for the period of three years and of Mr. John Grant for the period of one year.
10. Ratification of the interim dividends paid during the financial year 2015.

Share Capital of the Company

The Company's issued share capital is set at two hundred twenty-one million five hundred forty thousand euros (EUR 221,540,000.-), consisting of one hundred ten million seven hundred seventy thousand (110,770,000.-) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The Company has dematerialised 62,443,561 shares of the Company into 62,443,561 global depository receipts ("GDRs").

Each share or GDR entitles the holder thereof to one vote.

Right to participate in the Meeting

As indicated in the notice published on May 13, 2016 on the website of the London's and the Luxembourg's Stock Exchanges, any shareholder or GDR holder who holds one or more shares or GDRs of the Company on June 02, 2016 at 24:00 o'clock CET (the "Record Date"), to the exclusion of any other shareholder or GDR holder not fulfilling this condition, shall be admitted to the Meeting and shall have the right to exercise the voting rights attached to such shares or GDRs.

Shareholders or GDRs holders (whose shares or GDRs are held through the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository) should receive from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of shares or GDRs recorded in their account on the Record Date. In particular, shareholders or GDR holders who hold their shares through the facilities of the London Stock Exchange should receive a depository certificate from financial institutions (investment brokers or custodian banks) who are participants of the London Stock Exchange and who maintain the securities account for such shareholder or GDR holder.

If such shareholders and GDRs holders wish to participate to the Meeting (in person, via proxy or voting form), they should notify the Company and the operator or depository or sub-depository of their intention to participate by returning the information letter to the Company (by mail at MHP S.A. c/o Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or by fax +352 48 18 28 3461 or by e-mail adlux-domh@alterdomus.lu) and to the operator or depository or sub-depository no later than the Record Date and provide the Company and the operator or depository or sub-depository with the relevant documentation evidencing their ownership of the shares or GDRs by no later than June 13, 2016 at 12:00 (noon) CET, to be deposited at the registered office of the Company.

Shareholders (whose shares are directly recorded on the Company's register and therefore not held via a depository or sub-depository) wishing to attend the Meeting (in person, via proxy or voting form) should notify the Company (MHP S.A. c/o Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or by fax +352 48 18 28 3461 or by e-mail adlux-domh@alterdomus.lu) by returning the information letter, no later than June 02, 2016 at 24:00 o'clock CET, of that fact and provide the Company with the relevant documentation evidencing their ownership of the shares by no later than June 13, 2016 at 12:00 (noon) CET, to be deposited at the registered office of the Company.

In the event that any shareholder or GDR holder resorts to distance voting or votes through proxies, the voting form or the proxy form has to be deposited at the registered office of the Company no later than June 13, 2016 at 12:00 (noon) CET. Proxy forms, voting forms and letter of information are available on the website of the Company or upon demand made in writing to the registered office of the Company or by fax to +352 48 18 28 3461. The proxy form or the voting form may be submitted by mail to the registered office of the Company or by fax to +352 48 18 28 3461 or by e-mail to adlux-domh@alterdomus.lu. Only proxy forms, voting forms and information letters provided on the website of the Company, www.mhp.com.ua/ shall be used and will be taken into account. One person may represent more than one shareholder.

GDR holders who wish to vote via the electronic system can give voting instructions to the chairman of the Meeting via the electronic system the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository. In such case, the operator of a securities settlement system or a professional depository or sub-depository designated by such depository must, prior to the Meeting provide (i) a spreadsheet of the voting instructions in relation to the votes cast for, against and abstain in relation to each resolution of the agenda including a proxy to the chairman of the Meeting to be returned to the Company prior to the date of the Meeting and (ii) a certificate certifying the number of shares or GDRs recorded in their account on the Record Date.

Whether or not you propose to attend the Meeting in person, we request that the letter of information and/or form of proxy or voting form be completed and returned in accordance with the instructions printed thereon.

Completion and return of a form of proxy will not prevent shareholders or GDR holders from attending and voting at the Meeting, should they so wish.

Right to have new items added to the agenda of the Meeting

One or more shareholders or GDR holders holding together at least 5% of the share capital of the Company may:

- Add new items on the agenda of the Meeting duly enclosing an explanatory statement;
- May file proposed resolutions in relation with the items of the agenda or the additional items.

Such requests must be sent to the Company in writing by mail MHP S.A. c/o Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or by fax +352 48 18 28 3461 or by e-mail adlux-domh@alterdomus.lu. Such requests should enclose the related proposed resolutions or an explanatory statement and should indicate a mail or e-mail address to which the Company may send an acknowledgement of receipt.

Such requests should be sent to the Company by May 25, 2016. The Company will acknowledge the receipt of such requests within 48 hours upon reception.

The Company will publish an updated agenda of the Meeting at the latest on May 31, 2016.

Further information may be obtained on www.mhp.com.ua/.

Shareholders and GDR holders may address all queries with respect to the Meeting by email to the following email address: adlux-domh@alterdomus.lu, or to the following address:

S.A. c/o Alter Domus
5, rue Guillaume Kroll
L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

On all related correspondence, kindly indicate the following notice:

“2016 Annual Ordinary General Meeting of shareholders MHP S.A.”

All documentation required under the law of May 24, 2011 implementing the Directive 2007/36/EC of the European Parliament and of the Council of July 11, 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies including all documents to be presented to the Meeting, the proposed resolutions shall be available on the website of the Company www.mhp.com.ua/ or may be obtained by sending an e-mail to adlux-domh@alterdomus.lu by mail at the registered office of the Company.

Luxembourg, on May 13, 2016.

For the Board of Directors

Yuriy Kosyuk
CEO, Director

Référence de publication: 2016107328/250/107.

BlueJay Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.207.980.002,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.622.

Il est à noter qu'en date du 31 décembre 2015, la dénomination sociale de FIC Holdings LLC, associé unique de la Société, a changé pour devenir Fidelity Canada Investors LLC.

En outre, avec effet au 28 janvier 2016, Fidelity Canada Investors LLC, associé unique de la Société, a transféré la totalité des parts sociales détenues dans la Société à savoir:

- 19.000 parts sociales ordinaires initiales;
- 168.100 parts sociales de catégorie A;
- 168.100 parts sociales de catégorie B;
- 168.100 parts sociales de catégorie C;
- 168.100 parts sociales de catégorie D;
- 168.100 parts sociales de catégorie E;
- 168.100 parts sociales de catégorie F;
- 168.100 parts sociales de catégorie G;
- 168.100 parts sociales de catégorie H;
- 168.100 parts sociales de catégorie I;
- 168.100 parts sociales de catégorie J; et
- 1.206.280.002 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables

à 483A Bay Street Holdings LP, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 50890.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BlueJay Lux 1 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016073267/30.

(160037924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.